



## Coupure d'eau incessante alors que je paye mes factures

-----  
Par Visiteur

Je suis très régulièrement coupée d'eau courante alors que je paye mes factures sans délais. Par exemple, sur 10 jours, j'ai eu 7 jours sans eau. Les coupures ont lieu plusieurs fois dans l'année, parfois plusieurs fois par mois. Ces coupures dépassent toujours 24 h et peuvent durer plus de 72 H. les raisons sont, selon la générale des eaux, que j'habite sur un morne et donc, dès qu'il y a des travaux ou une surconsommation, j'en pati en premier. pourtant, je paye le même tarif que tout le monde.

Que puis je faire?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Ces coupures dépassent toujours 24 h et peuvent durer plus de 72 H. les raisons sont, selon la générale des eaux, que j'habite sur un morne et donc, dès qu'il y a des travaux ou une surconsommation, j'en pati en premier. pourtant, je paye le même tarif que tout le monde.

Que puis je faire?

Dans la mesure où la générale des eaux ne commet aucune faute contractuelle, c'est à dire que ce n'est pas à cause d'elle que vous avez des coupures d'eau, mais bien en raison des travaux ou de votre emplacement, il n'est en principe pas possible de retenir leur responsabilité contractuelle au titre de l'article 1147 du Code civil.

En revanche, ce qui est tout à fait possible, c'est de demander un dégrèvement de votre abonnement au titre de tous les jours du mois pour lesquels vous n'avez pas eu accès à l'eau. C'est un point qui peut tout à fait être négocié. En revanche, devant un juge, un tel problème est beaucoup plus délicat puisque dans la mesure où ces événements relèvent d'un cas fortuit, le juge se refuse souvent à prononcer un remboursement d'une partie de l'abonnement.

Très cordialement.